

# Mon enfant est en dispositif relais

---

## Qu'est-ce qu'un dispositif relais ?

- Les dispositifs relais dépendent de l'Education Nationale. Ils constituent l'un des moyens significatifs de **lutte contre la marginalisation scolaire et sociale** des jeunes et de **prévention du décrochage**.
- Ils proposent un accueil temporaire, en petit groupe, afin de préparer les collégiens à la poursuite d'un parcours de formation réussi.
- Ils promeuvent le réinvestissement dans les apprentissages, favorisent la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que l'appropriation des règles de vie sociale et scolaire. Ils visent le retour progressif et réussi de l'élève dans des formations de droit commun.

## A qui s'adressent les dispositifs relais ?

- Tout **jeune de moins de 16 ans** présentant des signes de décrochage scolaire peut être concerné par un dispositif relais : absentéisme, déscolarisation, difficultés de comportement, difficultés d'apprentissage...
- Le dispositif est réservé aux collégiens de 5ème, 4ème ou exceptionnellement de 3ème

## Qui décide d'une session en dispositif relais ?

- En liaison avec son équipe éducative, le chef d'établissement d'origine détermine si la demande de l'élève et de sa famille relève bien du dispositif relais.
- Un dossier de candidature doit être instruit par l'équipe pédagogique du collège. Le dossier est ensuite examiné en commission, et la candidature acceptée ou non. La décision est notifiée par la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale).
- La famille est partie prenante du projet : elle rencontre le coordinateur du dispositif relais plusieurs fois pour préparer l'accueil du jeune, et rencontre les différents professionnels concernés : Assistant social, Conseiller d'orientation psychologue...

## A quoi sert un dispositif relais ?

- Le passage en dispositif relais permet à l'élève de prendre du recul sur sa scolarité. Des objectifs sont envisagés en fonction des ses besoins et de ses possibilités. Ils doivent permettre au jeune de reprendre son parcours de formation de manière plus sereine à sa sortie du dispositif.
- Un travail autour de l'orientation ou la réorientation du jeune peut être mené, en lien avec l'équipe éducative du collège d'origine.

## Comment fonctionne un dispositif relais ?

- L'accueil du jeune sur le dispositif relais est temporaire : une session dure environ 6 semaines. Durant cette période, le jeune reste élève de son collège d'origine, et un important travail de partenariat est mis en place entre l'équipe du dispositif relais et celle du collège.
- Les dispositifs accueillent les élèves en petits groupes (au maximum 10 jeunes). Les enseignements sont assurés par des professeurs volontaires.
- Au-delà de la remédiation scolaire, le dispositif tend à permettre au jeune de retrouver confiance dans ses possibilités et goût aux apprentissages au travers d'activités diverses (artistiques, sportives, citoyennes...)

## Et après...

- Le jeune retourne dans son collège ou poursuit sa scolarité dans une autre formation. L'équipe du dispositif relais continue d'assurer un suivi de l'élève et de faire le lien avec les équipes pédagogiques.